

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi N° 98-014 DU 17 AVRIL 1998

portant autorisation ratification de
l'accord de prêt n° PR BN 980300 signé
le 31 mars 1998 à Lomé entre la
République du Bénin et la Banque Ouest
Africaine de Développement (BOAD) dans
le cadre du financement partiel du projet
d'acquisition et d'installation d'une
turbine à gaz en République du Bénin.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté.

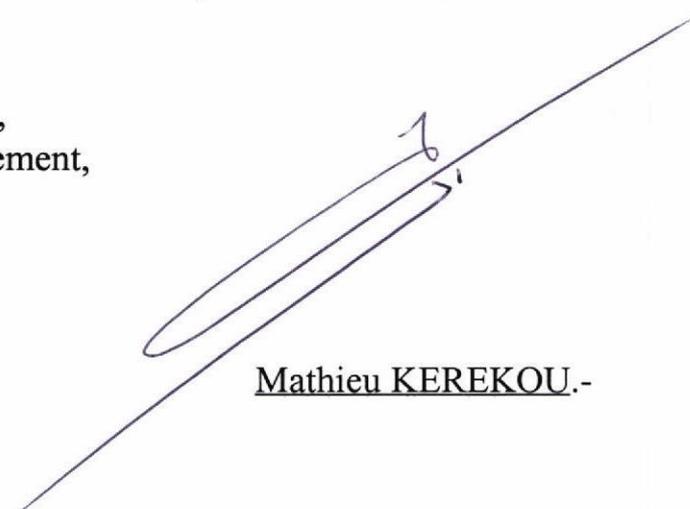
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}. Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'accord de prêt n° PR BN 980300 signé le 31 mars 1998 à Lomé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'acquisition et d'installation d'une turbine à gaz en République du Bénin pour un montant de six milliards cinq cent millions (6.500.000.000) de francs CFA.

Article 2. La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 17 avril 1998

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



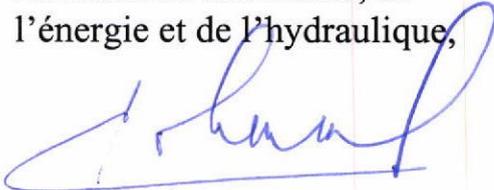
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la coordination
de l'action gouvernementale et des relations
avec les institutions, porte-parole du gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Mines, de
l'énergie et de l'hydraulique,



Emmanuel GOLOU.-

Le Ministre des Finances,



Albert TEVOEDJRE.-
Ministre Intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 PM 4 MMEH 4 MF 4
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3.